

Académie de POITIERS
Collège Jean Hay
25 avenue de Beaulieu
BP 30035
17320 MARENNES

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration N° 3

Date : Mardi 14 MARS 2017

Année scolaire : 2016 - 2017

Numéro de séance : 3

Date de transmission de la convocation aux membres : 16 février 2017

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Monsieur Yves MIRANDE - principal

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GRANGEPONTE – principal-adjoint

Quorum : 13

Nombre de présents : 21 puis 23 puis 22

Ordre du jour

Préambule

- Lecture et approbation du PV du 28 novembre 2016

I - Vie pédagogique et éducative

- Rentrée 2017 : répartition de la DHG
- Organisation du DNB session 2017
- Protocole de remplacement de courte durée

II – Fonctionnement général (hors point I et II)

- Conventions

III – Vie budgétaire et financière

- Compte financier 2016
- Tarifs dégradations du self

IV – Questions diverses

- Question déposée par les enseignants

- Annexes : **1** – DHG 2017 ; **2** – Protocole de remplacement ; **3** – Compte financier 2016 ; **4** – DBM pour info

- Motion : **1** (déposée conjointement par les parents et les enseignants)

Début du conseil d'administration à 17h35

M. MIRANDE, principal du collège Jean Hay, préside le conseil d'administration.

M. GRANGEPONTE, principal adjoint, est secrétaire de séance selon le règlement interne du conseil d'administration.

M. MIRANDE rappelle l'ordre du jour du CA. Il accueille également Mme CHASSAGNOUX, agent comptable, et Mme BROCH sa fondée de pouvoir.

Il excuse le retard de Mme TARNOT, personnalité qualifiée et de M. VALLET, conseiller départemental.

M. MIRANDE ajoute à l'ordre du jour : des contrats et une DBM pour information.

M. MIRANDE modifie le déroulé de l'ordre du jour afin de permettre à Mme CHASSAGNOUX et Mme BROCH de ne pas rester pendant la totalité du CA.

Remarques :

Mme TARNOT, personnalité qualifiée, rejoint le CA à 17h55.

M. VALLET, conseiller départemental, rejoint le CA à 18h15.

Sarah JAHHAOUI, représentante des élèves, quitte le CA à 18h55.

M. BILLIERES, représentant des personnels enseignants et d'éducation, quitte le CA à 19h25.

Préambule : Lecture et approbation du PV du CA du 28 novembre 2016

M. MIRANDE rappelle l'ordre du jour du CA du 28 novembre 2016, il en fait un commentaire rapide.

Mme BAZIN, représentante des personnels enseignants, demande si la demi-journée de formation sur l'évaluation faite un mercredi après-midi en novembre 2016 comptait dans le cadre de la journée de solidarité.

M. GRANGEPONTE, principal adjoint, répond que la demi-journée sur l'évaluation s'est faite en 2016. Or, la journée de solidarité, qui se fait en année civile et non scolaire, avait déjà été faite en 2016.

M. MIRANDE demande ensuite si d'autres observations doivent être faites concernant ce PV.

Aucune autre observation n'est faite.

Vote pour avis sur l'approbation du PV du CA du 28/11/2016 : Pour : 21 Abstention : 0 Contre : 0

I. VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

- Rentrée 2017 DHG (Dotation horaire globale)

M. MIRANDE indique que la DHG a été présentée lors du conseil pédagogique du 30 janvier 2017 puis en commission permanente le 9 mars 2017.

Le contexte de la rentrée 2017 est le suivant (comparaison avec rentrée 2016) : M. MIRANDE présente la répartition en commençant par les effectifs. Il indique notamment que madame la directrice lui a signifié le départ de l'école de Bourcefranc de 10 élèves vers l'établissement privé de Pont l'Abbé d'Arnoult

2016	2017	
449 élèves / 18 divisions	441 élèves / 17 divisions	8 él. en moins, 1 div. en moins
6 ^{ème} → 115 élèves, 5 div.	6 ^{ème} → 100 élèves, 4 div.	Remarque : seuil de calcul pour les divisions est de 28 pour les 6 ^{èmes} et de 30 pour les autres classes.
5 ^{ème} → 126 élèves, 5 div.	5 ^{ème} → 106 élèves, 4 div.	
4 ^{ème} → 115 élèves, 4 div.	4 ^{ème} → 122 élèves, 5 div.	
3 ^{ème} → 93 élèves, 4 div.	3 ^{ème} → 113 élèves, 4 div.	
DHG = 546 heures 499 HP + 47 HSA	DHG = 506 heures 463 HP + 43 HSA	40 HP en moins 36 HP en moins / 4 HSA en moins

HP = Heures Postes

HSA = Heures Supplémentaires Année

Lors du conseil pédagogique et de la commission permanente, la répartition de la DHG a été faite en concertation avec les professeurs et les parents. Deux demandes ont été faites par des enseignants pour des modifications qui ont été prises en compte.

La répartition initiale HP et HSA n'a pas été strictement respectée. A l'issue de la négociation avec le rectorat, la nouvelle répartition HP et HSA proposée par le collège a été acceptée.

Voir document joint annexe 1.

En conclusion de cette présentation de la répartition, M. MIRANDE insiste notamment sur le maintien de l'aide aux devoirs le soir, de 17h à 18h, avec l'aide de la communauté de communes de Marennes, que M. MIRANDE remercie, qui met à la disposition du collège une animatrice et un minibus qui permet de reconduire les élèves, n'habitant pas Marennes, chez eux après l'accompagnement éducatif. Il détaille enfin les conséquences de la DHG en termes de postes, même si le vote ne porte pas sur les postes (fermeture d'un poste définitif en lettres modernes).

M. MIRANDE demande s'il y a des questions ou des besoins de compléments supplémentaires.

Mme BAZIN, représentant des personnels enseignants et d'éducation, demande une suspension de séance de 5 minutes.

Après ces minutes de suspension, le CA reprend.

Mme BAZIN donne lecture d'une motion (*ci-jointe*) en insistant sur la perte d'un poste en lettres et sur le non dédoublement de l'AP pour certains niveaux ce qui ne permettra pas aux enseignants de travailler en AP avec les mêmes effectifs qu'en 2016-2017 (entre 12 et 14 élèves).

Mme BAZIN déplore aussi le fait que le vote porte sur la répartition de la DHG et non sur la dotation globale.

M. MIRANDE rappelle que le vote doit bien porter sur la répartition de DHG et non sur le volume de cette dotation.

M. VALLET, conseiller départemental, fait remarquer qu'il n'y a pas que le CA du collège pour déplorer la faiblesse de la dotation globale. Dans les différentes instances dans lesquelles il siège, il faut prendre en compte les dotations telles qu'elles sont et essayer de fonctionner. Il est possible de faire aussi des motions. Même si on souhaite tous moins d'élèves par classe, le vote du jour porte sur la répartition des moyens.

Acte N° 31

**Vote de la répartition de la DHG – rentrée 2017
Pour : 9- Abstention : 7- Contre : 6**

- Organisation du DNB session 2017

M. MIRANDE rappelle les dates de l'examen :

- **épreuve orale** le vendredi 2 juin 2017 (rattrapage le 9 juin)
- **épreuves écrites** les 29 et 30 juin 2017

Le collège est centre d'examen. Les cours ne seront pas assurés les 2, 29 et 30 juin 2017 ; seuls les élèves candidats à l'examen seront présents. La demi-pension et les transports scolaires fonctionneront normalement.

Judi 29 juin : de 13h30 à 15h30 mathématiques ; de 15h45 à 16h45 : physique/SVT/technologie

Vendredi 30 juin : de 9h00 à 11h00 histoire géographie enseignement moral et civique ; de 11h15 à 12h25 français 1^{ère} partie ; de 14h30 à 14h50 dictée ; 15h00 à 16h30 français 2^{ème} partie.

Le mercredi 28 juin, les élèves de 3^{ème} pourront réviser chez eux. Les autres élèves seront accueillis.

Se pose le problème de la distribution des affectations dans un horaire très contraint par le départ des bus à partir de 17h00.

M. VALLET conseille d'anticiper tout cela en prenant contact avec le Conseil départemental pour modifier le départ des bus.

Avis

**Vote sur l'organisation du DNB session 2017
Pour : 21- Abstention : 0- Contre : 0**

- Protocole de remplacement de courte durée

Ce protocole de remplacement dont la réactivation a été voulue par Mme la ministre de l'éducation nationale, a été discuté et défini en concertation avec les professeurs lors du conseil pédagogique du jeudi 24 novembre 2016.

M. MIRANDE présente le texte du protocole de remplacement de courte durée.

Voir document en annexe 2.

Il n'y aura pas de vote. Il s'agit simplement d'une présentation.

II. FONCTIONNEMENT GENERAL

Plusieurs conventions ou contrats sont présentés et votés :

- Convention « *Atelier Slam* »

Acte N° 30	Vote de la convention pour l'Atelier Slam : Pour : 21- Abstention :0- Contre :0
-------------------	--

- Convention de mutualisation pour « *l'opération Lire en Fête* » avec le lycée de Bourcefranc

Acte N° 32	Vote sur la convention de mutualisation pour «Lire en Fête » : Pour : 21- Abstention : 0- Contre :0
-------------------	--

- Convention de partenariat avec M. HILLAIRAUD « *Légion romaine, playmobils* »

Acte N° 33	Vote de la convention de partenariat avec M. HILLAIRAUD Pour : 21- Abstention :0- Contre :0
-------------------	--

- Contrat spectacle Théâtre au Collège « *Compagnie Haute Tension, L'Avare* »

Acte N° 34	Vote du contrat spectacle Théâtre au Collège : Pour : 21- Abstention : 0- Contre :0
-------------------	--

- Contrat d'entretien pour le portail électrique (avec *Alarme Sécurité*)

Acte N° 35	Vote du contrat entretien portail électrique Pour : 21- Abstention :0- Contre :0
-------------------	---

III. VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

- **Compte financier 2016** (voir document en annexe 3)

M. MIRANDE donne la parole à Mme CHASSAGNOUX, agent comptable du lycée Merleau-Ponty, qui présente le compte financier 2016.

En conclusion de sa présentation, Mme CHASSAGNOUX conclut sur la bonne santé financière du collège.

Acte N° 28	Vote du compte financier – adoption sans réserve Pour : 23- Abstention :0- Contre :0
-------------------	---

Acte N° 29	Vote du compte financier – affectation du résultat Pour : 23- Abstention :0- Contre :0
-------------------	---

- **Tarif dégradations vaisselle self**

M. MIRANDE présente le tarif des dégradations vaisselle pour le self. Il n'y avait pas de tarifs jusqu'à présent mais face à la multiplication de la casse, le collège a souhaité responsabiliser les élèves et les familles.

M. BILLIERES, représentant des personnels enseignants, demande quel type d'information sera faite à destination des élèves et des familles.

M. MIRANDE répond qu'un affichage sera fait au self, un message sera noté sur Pronote à destination des familles.

Acte N° 36	Vote du tarif des dégradations vaisselle du self Pour : 23- Abstention :0- Contre :0
-------------------	---

-Décision budgétaire modificative pour information (voir document en annexe 4)

Mme POIRIEZ indique que cette DBM concerne l'exercice 2016 (DBM n° 15) pour réajuster les crédits nourriture pour le SRH.

III. QUESTIONS DIVERSES

Une question diverse a été déposée par les enseignants qui souhaitent interpeler le CA sur le bus financé par le Conseil départemental de la Charente Maritime pour desservir, à partir de Bourcefranc et Marennes, le lycée privé de Pont l'Abbé d'Arnoult.

Mme BAZIN : A qui faut-il s'adresser pour être entendus sur cette question ? Comme certains enfants partent dès l'école primaire, le collège ne peut même pas rencontrer les parents des élèves concernés. Les professeurs s'interrogent sur la desserte d'un établissement privé, et en plus d'un établissement lointain par les transports financés par la collectivité.

M. MIRANDE : la compétence des transports va passer du département à la région Nouvelle Aquitaine à partir du 1^{er} septembre 2017.

M. VALLET : le département assure cette ligne par délégation de service public depuis sept. 2008. Le transport des élèves du collège relève du conseil départemental. Il peut se faire en régie ou par appel d'offre. Ces dispositions peuvent être amendées en cours de contrat lorsque des arrêts sont rajoutés ou modifiés par exemple.

L'exécutif départemental a fait le choix du réseau tel qu'il est et a fait le choix de mettre en place une ligne Bourcefranc – Pont l'Abbé d'Arnoult. Il en a le droit. C'est une volonté politique.

M. VALLET est intervenu à plusieurs reprises en séance publique ou en commission de travail. Il a voté systématiquement contre cette décision avec son groupe.

Le conseil départemental considère que tous les collégiens sont des petits charentais maritimes qui doivent tous bénéficier des mêmes services qu'ils soient dans le privé ou dans le public.

La loi NOTRe prévoit pour l'avenir le passage de la compétence transport à la région.

M. DESHAYES, représentant de la maire de Marennes et conseiller régional, précise que la région est actuellement dans la préparation de la reprise des transports au 1^{er} septembre 2017.

M. SORTON, représentant des personnels enseignants : combien cela coûte au département ?

M. VALLET : je n'ai pas de réponse précise sur ce sujet.

M. MIRANDE pour conclure conseille aux enseignants qui le souhaitent de demander une audience au conseil départemental.

La séance du conseil d'administration est levée à 19h55.

Le secrétaire de séance



Philippe GRANGEPONTE

Le président du conseil d'administration



Yves MIRANDE

Nom Etablissement
Rentrée (Année)

collège JEAN HAY - MARENNES

2017

STRUCTURE

	Nbre divisions	Effectif	Dont ULIS	E/D
6ème	4	100	0	25
5ème	4	106	0	26,5
4ème	5	122	0	24,4
3ème	4	113	0	28,25
TOTAL	17	441	0	

DH brute

442

Autre

ULIS	
UNSS	6
Chorale	1
Labo SVT	2
Labo Physiques	1
Coordo ULIS	
autre	
autre	
autre	

DGH théorique

452

Dotation supplémentaire théorique

51

Dotation supplémentaire théorique par division pour cette année :

3

DGH totale théorique

503

DGH notifiée réellement
dont Marge de manœuvre
dont HSA

506
54
43

GRILLE HORAIRE

	Maths	Physiques	SVT	Techno	Hist-Géo EM	Français	Latin	A. plastiques	EdMusicale	Anglais	LV2 - Allemand	Espagnol	LV autre	EPS	Total
6e	4,5	0,5	1,5	2	3	4,5		1	1	4				4	26,0
5e	3,5	1,5	1,5	1,5	3	4,5	1	1	1	3	2,5	2,5		3	27,0
4e	3,5	1,5	1,5	1,5	3	4,5	2	1	1	3	2,5	2,5		3	28,0
3e	3,5	1,5	1,5	1,5	3,5	4	2	1	1	3	2,5	2,5		3	28,0

DGH totale bruts	SOG	Maths		Physiques		SVT		Techno		Hist-Géo EN		Français		Latin		Anglais		Espagnol		LV2-Allemand		LV autre		EPS		TOTAL											
		Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T						
Dont H.S.A.	43																																				
Gème		4	4,5	18	4	10,5	2	4	1,5	6	4	2	8	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4						
5ème		4	3,5	14	4	1,5	6	4	1,5	6	4	1,5	6	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4			
4ème		5	3,5	17,5	5	1,5	7,5	5	1,5	7,5	5	3	15	5	4,5	22,5	5	1	5	5	1	5	5	1	5	5	1	5	5	1	5	5	1	5	5	1	5
3ème		4	3,5	14	4	1,5	6	4	1,5	6	4	1,5	6	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4
ULIS																																					
Consommation/discipline		63,5		21,5		21,5		25,5		27,5		27,5		59,0		74,5		17,0		17,0		5,0		5,0		32,5		32,5		55,0		55,0		447,0			

UNSS																																				
Chorale																																				
Labo SVT							2																													
Labo Physiques						1																														
Coro ULIS																																				
autre																																				
autre																																				
autre																																				
Consommation/discipline																																				
TOTAL																																				

DGH totale bruts	SOG	Math		Physiques		SVT		Techno		HG-EC		Français		Latin		Anglais		Espagnol		LV2-Allemand		LV autre		TOTAL													
		Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T									
Dont H.S.A.	43																																				
Gème		4	4,5	18	4	10,5	2	4	1,5	6	4	2	8	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4
5ème		4	3,5	14	4	1,5	6	4	1,5	6	4	1,5	6	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4
4ème		5	3,5	17,5	5	1,5	7,5	5	1,5	7,5	5	3	15	5	4,5	22,5	5	1	5	5	1	5	5	1	5	5	1	5	5	1	5	5	1	5	5	1	5
3ème		4	3,5	14	4	1,5	6	4	1,5	6	4	1,5	6	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4
ULIS																																					
Consommation/discipline		63,5		21,5		21,5		25,5		27,5		27,5		59,0		74,5		17,0		17,0		5,0		5,0		32,5		32,5		55,0		55,0		447,0			

DGH totale bruts	SOG	Math		Physiques		SVT		Techno		HG-EC		Français		Latin		Anglais		Espagnol		LV2-Allemand		LV autre		TOTAL													
		Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T									
Dont H.S.A.	43																																				
Gème		4	4,5	18	4	10,5	2	4	1,5	6	4	2	8	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4
5ème		4	3,5	14	4	1,5	6	4	1,5	6	4	1,5	6	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4
4ème		5	3,5	17,5	5	1,5	7,5	5	1,5	7,5	5	3	15	5	4,5	22,5	5	1	5	5	1	5	5	1	5	5	1	5	5	1	5	5	1	5	5	1	5
3ème		4	3,5	14	4	1,5	6	4	1,5	6	4	1,5	6	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4
ULIS																																					
Consommation/discipline		63,5		21,5		21,5		25,5		27,5		27,5		59,0		74,5		17,0		17,0		5,0		5,0		32,5		32,5		55,0		55,0		447,0			

DGH totale bruts	SOG	Math		Physiques		SVT		Techno		HG-EC		Français		Latin		Anglais		Espagnol		LV2-Allemand		LV autre		TOTAL													
		Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T									
Dont H.S.A.	43																																				
Gème		4	4,5	18	4	10,5	2	4	1,5	6	4	2	8	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4
5ème		4	3,5	14	4	1,5	6	4	1,5	6	4	1,5	6	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4
4ème		5	3,5	17,5	5	1,5	7,5	5	1,5	7,5	5	3	15	5	4,5	22,5	5	1	5	5	1	5	5	1	5	5	1	5	5	1	5	5	1	5	5	1	5
3ème		4	3,5	14	4	1,5	6	4	1,5	6	4	1,5	6	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4
ULIS																																					
Consommation/discipline		63,5		21,5		21,5		25,5		27,5		27,5		59,0		74,5		17,0		17,0		5,0		5,0		32,5		32,5		55,0		55,0		447,0			

DGH totale bruts	SOG	Math		Physiques		SVT		Techno		HG-EC		Français		Latin		Anglais		Espagnol		LV2-Allemand		LV autre		TOTAL													
		Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T	Div	H.u	T									
Dont H.S.A.	43																																				
Gème		4	4,5	18	4	10,5	2	4	1,5	6	4	2	8	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4
5ème		4	3,5	14	4	1,5	6	4	1,5	6	4	1,5	6	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4
4ème		5	3,5	17,5	5	1,5	7,5	5	1,5	7,5	5	3	15	5	4,5	22,5	5	1	5	5	1	5	5	1	5	5	1	5	5	1	5	5	1	5	5	1	5
3ème		4	3,5	14	4	1,5	6	4	1,5	6	4	1,5	6	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4	4	1	4
ULIS																																					
Consommation/discipline		63,5		21,5		21,5		25,5		27,5		27,5		59,0		74,5		17,0		17,0		5,0		5,0		32,5		32,5		55,0		55,0		447,0			

Motion au CA sur la préparation de rentrée 2017 :

Nous sommes réunis ce soir pour examiner la répartition de la dotation horaire en vue de la rentrée 2017. Au conseil d'administration, injustement et étonnamment, on ne nous demande pas de voter cette dotation mais sa répartition ; or nous, représentants des enseignants et représentants des fédérations des parents d'élèves du collège Jean Hay, dénonçons cette dotation et non pas sa répartition. En effet, en comparaison de l'an passé, nous perdons 40 heures de dotation dont 36 heures postes en perdant une division : pourquoi autant ? Une division représente 29 heures. Les conséquences de ces heures perdues sont importantes : fin du dédoublement de l'AP en français en 4ème, fermeture d'un poste en français, plus d'heures à faire en service partagé pour certains enseignants, des effectifs par classe plus élevés.

Un constat semble clair à ce jour : un an après la mise en place de la réforme du collège qui était supposée améliorer les conditions de travail en classe et lutter contre les inégalités, les moyens pour la mettre en œuvre sont déjà en forte baisse, faisant perdre tout son sens aux dispositifs pédagogiques qu'elle a imposés.

Nous votons donc ce soir contre la répartition afin de marquer notre opposition à cette dotation globale horaire insuffisante et nous demandons les onze heures manquantes et le maintien du poste de Lettres Modernes pour assurer la mission première du collège à savoir la réussite de tous nos élèves.

Les représentants des enseignants du collège Jean Hay
les représentants de la FCPE
les représentants de la PEEP



<p style="text-align: center;">PROTOCOLE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU REMPLACEMENT DES ABSENCES DE COURTE DUREE</p>
--



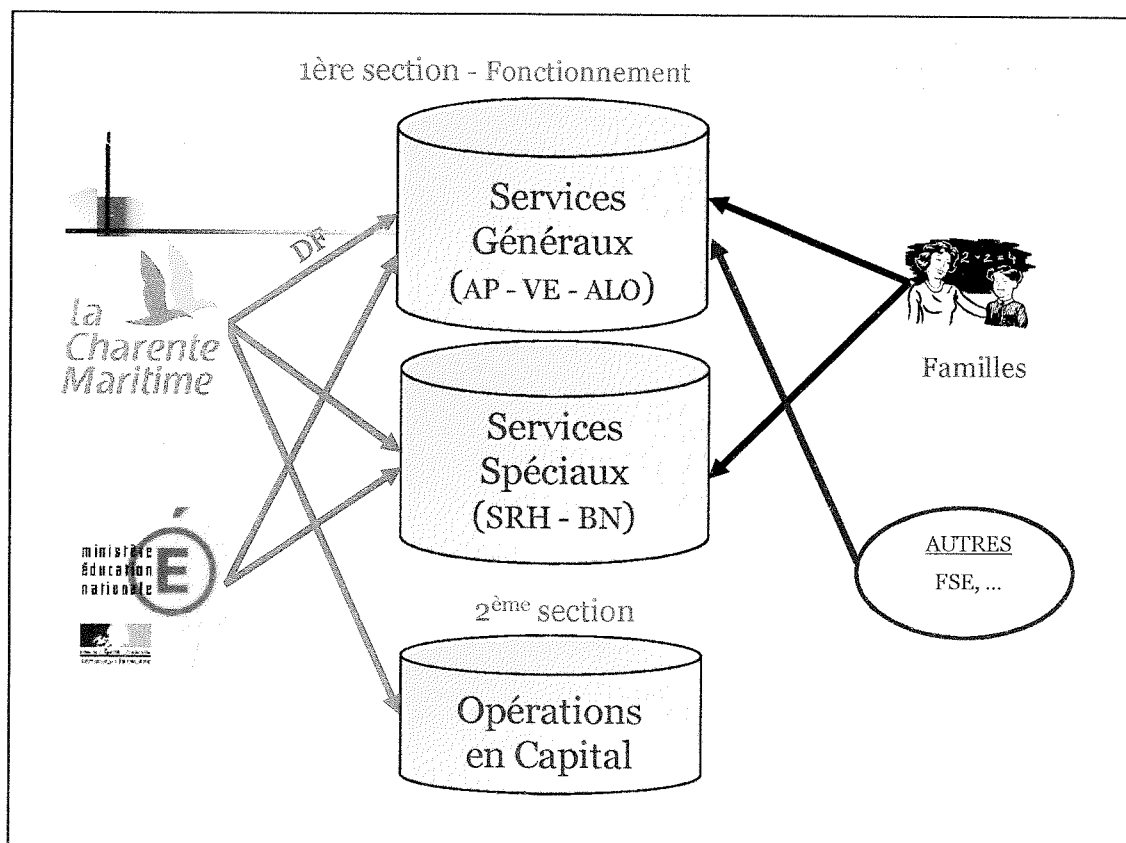
Vu l'article L.912-1 du code de l'éducation modifié par la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005,

Vu le décret n° 2005-1035 du 26 août 2005,

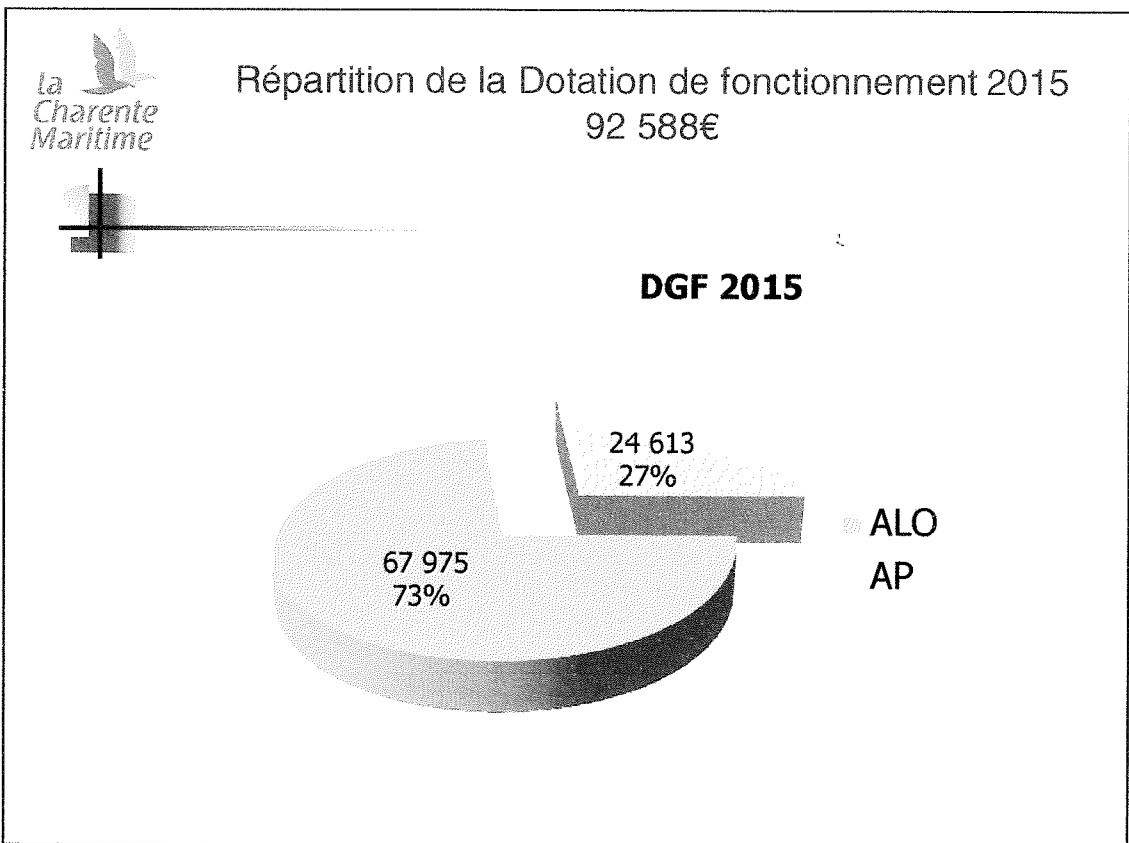
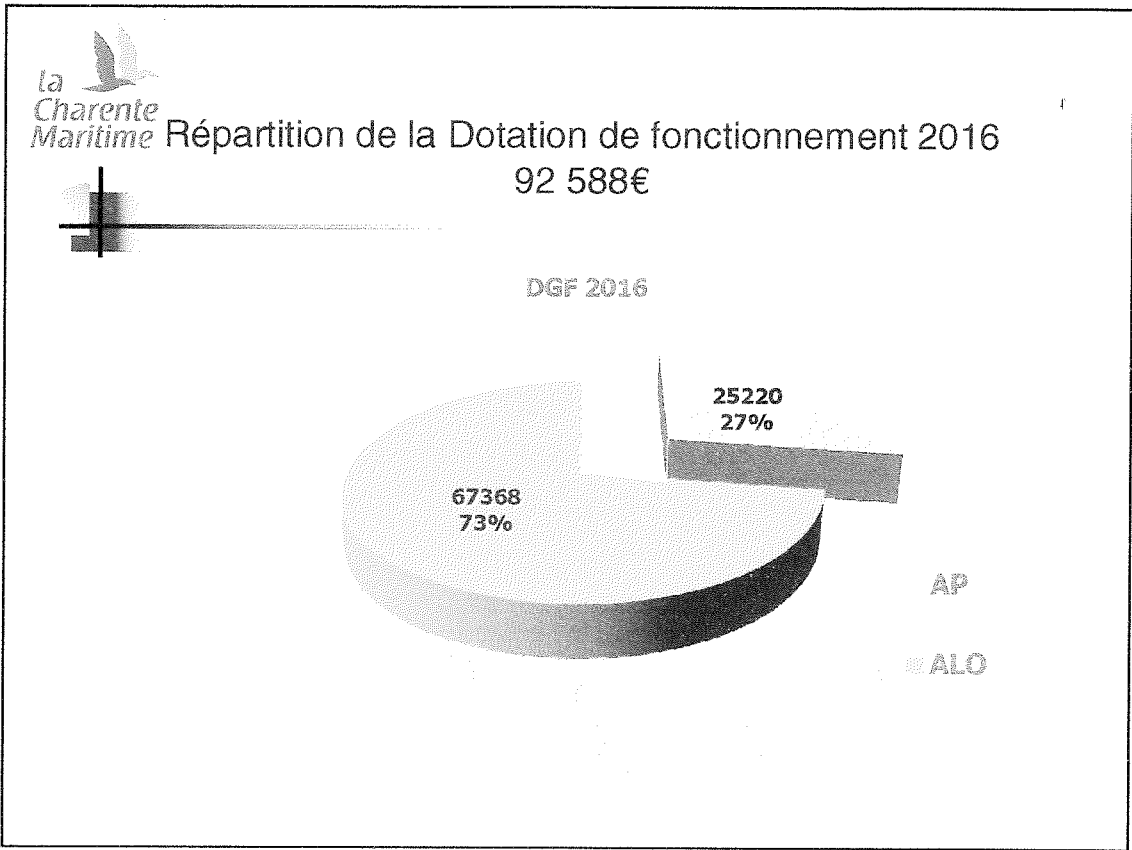
- Afin d'assurer, dans la mesure du possible, la continuité du service public d'enseignement, le collège Jean Hay organise le remplacement des absences de courte durée inférieure ou égale à 2 semaines par les enseignants de l'établissement. Il se donne comme objectif prioritaire le remplacement des absences prévues (arrêt maladie de courte durée, formations, autorisations d'absences accordées, sorties scolaires)
- Le chef d'établissement s'appuie en priorité sur les enseignants volontaires. Lorsque cela est nécessaire pour assurer la continuité de l'enseignement, le chef d'établissement désigne les enseignants chargés d'assurer le remplacement. Il s'engage à proposer des remplacements sur les heures de présence au collège des enseignants sollicités.
- Le délai retenu avant le remplacement est de minimum une semaine.
- Pour organiser le remplacement, le chef d'établissement s'adresse aux enseignants de l'équipe pédagogique de la classe concernée.
- Pour assurer le remplacement, le chef d'établissement adjoint adresse par courriel aux enseignants une proposition de remplacement. Par retour de courriel, l'enseignant valide ou non la proposition, sans justification.
- Les enseignants ayant effectué un remplacement remettront au chef d'établissement un état des heures effectuées pour le paiement en HSE.



1



2





CD 17 : autres subventions utilisées en 2016



AP

- Collège au cinéma 514,50€
- Voyages linguistiques 1 300,00€
- Atelier théâtre 1 730,00€

ALO

- Petits Travaux Propriétaire 1 500,00€

SRH

- Ordures ménagères 689,42 €
- Produits bio 510,18 €

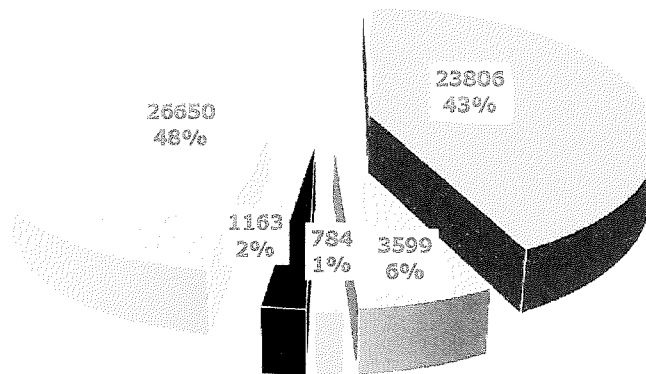
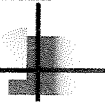
OPC

Total autres subventions : 6 244,10€

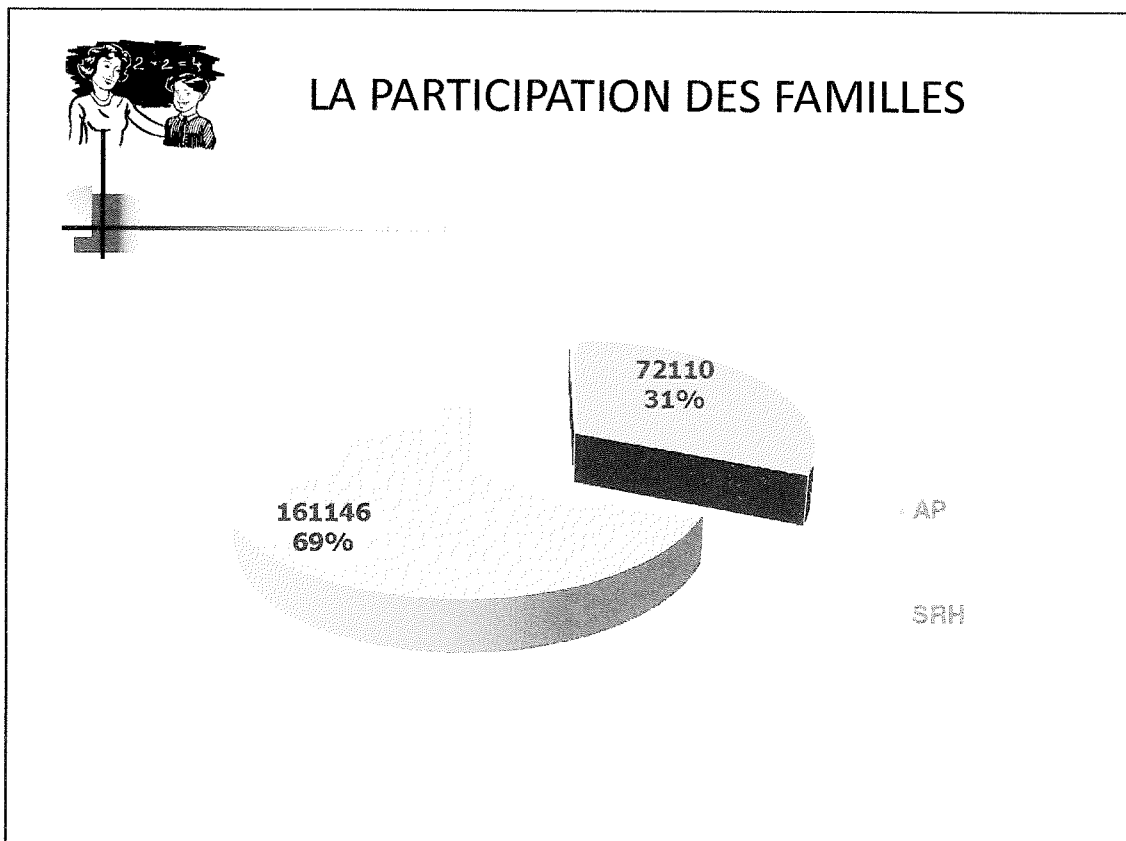
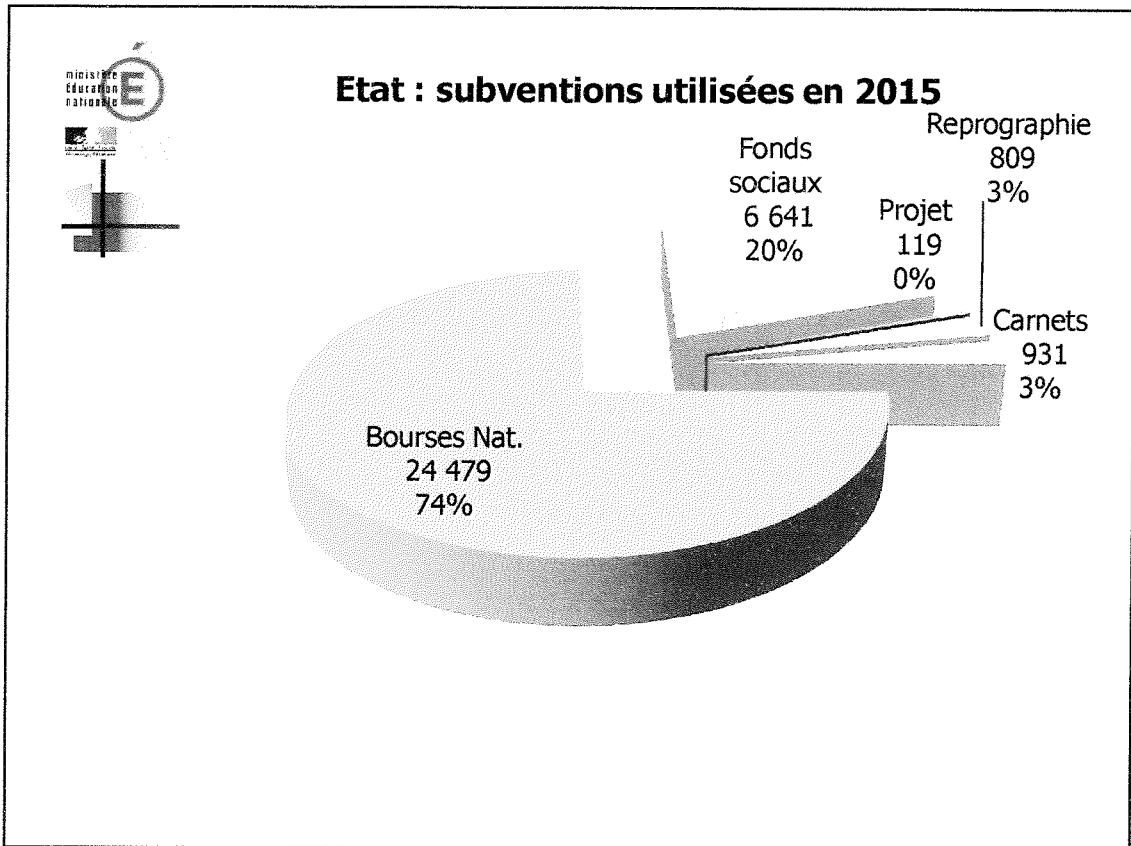
TOTAL des financements du Conseil Départemental : 98 832,10 €
(Total 2015:101 542,09 €)

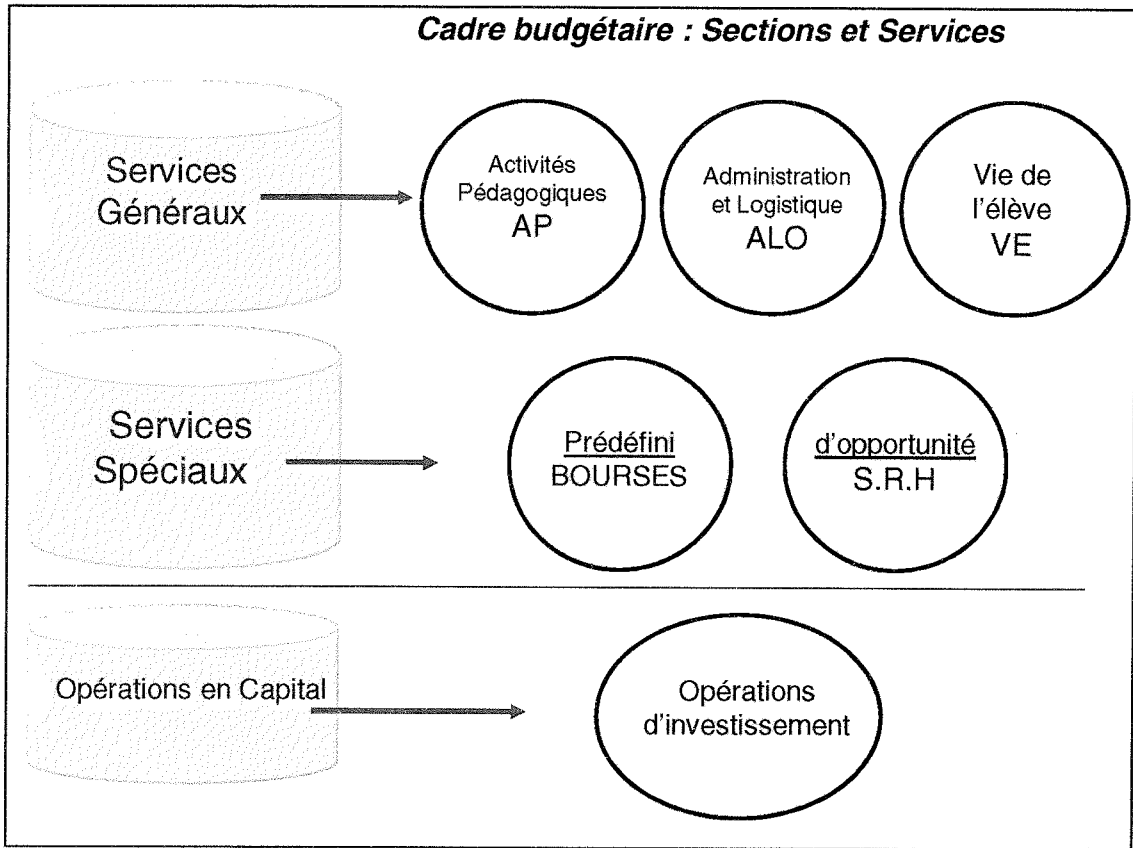


État subventions utilisées en 2016



Bourses Fonds sociaux Repro Camets Manuels





Le 31/12/2016

ETABLISSEMENT : 0170386C
COLLÈGE JEAN HAY
25 avenue de Beaulieu
BP 30035
17320 MARENNES

Le Chef d'établissement
à
LYCEE MERLEAU PONTY

OBJET : Décision budgétaire modificative présentée pour information au conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article R 421-60 du code de l'éducation, j'ai l'honneur de vous transmettre la décision budgétaire modificative N° 15 pour l'exercice 2016, et les pièces justificatives la concernant.

La décision budgétaire modificative N° 15 est immédiatement exécutoire.

Le Chef d'établissement,

YVES MIRANDE



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COLLEGE JEAN HAY' at the top, 'MARENNES' at the bottom, and '17320' in the center. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.

LISTE DES MOUVEMENTS DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 15
 PRESENTEE POUR INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 EXERCICE 2016

DBM exécutoire au	N° op.	N° ligne	Référence	Ligne budgétaire	Type et libellé opération	Ouvertures crédits	Prévisions recettes
31/12/2016	18	1	Réajustement Fin Exercice 2016	SRH RECETT 0COMMSEI7062	22 Constatations de produits scolaires		-1 426.00
		2		SRH RECETT 0TICKETS 7062			775.60
		3		SRH RECETT 0EXTERIEL7062			326.00
		4		SRH RECETT 0DP 7062			-9 905.46
		5		SRH RECETT 0COMMSEI709			-14.50
		6		SRH ALIMEN 0DENR		-6 414.63	
		7		SRH REVERS 2FARPI		-1 904.22	
		8		SRH VIABIL 0ELECT		-1 925.51	

Académie :
POITIERS

Exercice : 2016

MINISTÈRE : Éducation Nationale


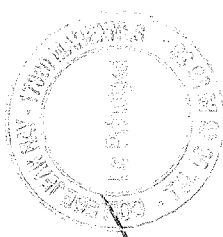
DEPARTEMENT :
CHARENTE-MARITIME

Etablissement : 0170386C
COLLÈGE JEAN HAY
25 avenue de Beaulieu
B.P. 30035
17320 MARENNES
Téléphone : 0146853633

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 15
Présentée pour information au Conseil d'administration

Cette décision est exécutoire à compter du :
31/12/2016

YVES MIRANDE, chef d'établissement

DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES POUR INFORMATION n° 15									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admissibles (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	
Activité pédagogique	183 501.14	0.00	183 501.14		177 064.40	0.00	177 064.40		
Vie de l'élève	7 396.59	0.00	7 396.59		7 396.59	0.00	7 396.59		
Administration et logistique	98 787.73	0.00	98 787.73		92 824.94	0.00	92 824.94		
Total services généraux (1)	289 685.46	0.00	289 685.46		277 285.93	0.00	277 285.93		
Restauration et hébergement	192 757.99	-10 244.36	182 513.63		189 125.60	-10 244.36	178 881.24		
Bourses nationales	32 980.00	0.00	32 980.00		32 980.00	0.00	32 980.00		
Total services spéciaux (2)	225 737.99	-10 244.36	215 493.63		222 105.60	-10 244.36	211 861.24		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	515 423.45	-10 244.36	505 179.09		499 391.53	-10 244.36	489 147.17		
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL									
OPERATIONS EN CAPITAL									
Total dépenses et recettes inscrites au budget									
	515 423.45	-10 244.36	505 179.09		499 391.53	-10 244.36	489 147.17		

Résultat prévisionnel	-16 031.92	0.00	-16 031.92
CAF ou IAF	-13 681.13	0.00	-13 681.13

EXERCICE 2016 - Edition du 10/03/2017

D.B.M. n°15		Exécutoire au 31/12/2016		Réf : Réajustement Fin Exercice 2016		Opération n°18		Type opération : 22 - Constatations de produits scolaires			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	SRH	RECETT	OCOMMSELF	7062	Restauration et hébergement Recettes Générales						
2	SRH	RECETT	OTICKETS	7062	Repas - Commensaux Prod.Restaur.Scol.et héberg.				16 100.00	-1 426.00	14 674.00
3	SRH	RECETT	OEXTERIEU	7062	Restauration et hébergement Recettes Générales				660.00	775.60	1 435.60
4	SRH	RECETT	ODP	7062	Repas - Extérieurs Prod.Restaur.Scol.et héberg.				114.00	326.00	440.00
5	SRH	RECETT	OCOMMSELF	709	Restauration et hébergement Recettes Générales				171 062.00	-9 905.46	161 146.54
6	SRH	ALIMEN	ODENR		Repas - Commensaux Rab-rem-fist accordés par étab				0.00	-14.50	-14.50
7	SRH	REVERS	2FARPI		Restauration et hébergement Alimentation - Achat de Dentrées	115 742.10	-6 414.63	109 327.47			
8	SRH	VIABIL	OEELECT		Achats de denrées Restauration et hébergement	36 486.70	-1 904.22	36 582.48			
					Reversement au C.G. 17 Rémunérations des Agents Restauration et hébergement	6 000.00	-1 925.51	4 074.49			
					Viabilisation Electricité						

A4p6